



ined

SERVICE
ENQUÊTES
ET SONDAGES

Séance du lundi 3 octobre 2011

Évaluation des Écoles de la Deuxième chance : une expérimentation sociale, Philippe Zamora (Crest) ;

Discutante : Françoise Bouygard (Cour des comptes)

De 2007 à 2009, le ministère chargé de l'emploi a confié, sur certains territoires, à des opérateurs privés de placement (OPP) l'accompagnement vers l'emploi de jeunes diplômés de niveau Bac+2 minimum ayant une expérience de chômage persistante. Cet accompagnement renforcé, qui visait une insertion dans l'emploi durable à un horizon de six mois, a fait l'objet d'une évaluation reposant sur un processus d'orientation aléatoire des jeunes éligibles vers la prestation. Celle-ci était destinée notamment à mesurer la plus-value d'un accompagnement renforcé dispensé par des OPP relativement à une prise en charge « classique » assurée alors par l'ANPE ou ses co-traitants. Mais surtout, le dispositif d'évaluation permet de tester si le programme se traduit ou non par une incidence négative sur ceux qui n'en bénéficient pas. Cela est une hypothèse plausible en effet si l'ordre de la « file d'attente » des demandeurs d'emploi était modifié : le retour à l'emploi des jeunes pris en charge par les opérateurs privés pourrait ainsi se faire au détriment de certains jeunes non-bénéficiaires. La prestation expérimentée pourrait donc faire apparaître un effet positif sur les jeunes qui en bénéficient mais avoir un effet global nul sur l'emploi de l'ensemble des jeunes.